



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2021- 1814

Conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne **Arrêté portant représentation**

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,

Vu la délibération du 15 juillet 2021 portant désignation au sein des commissions attachées aux budgets annexes,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter,

Arrête

Article 1er- Sur désignation de l'Assemblée départementale et du Président du Conseil départemental, le collège des élus siégeant au Conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne est composé ainsi qu'il suit :

- Madame Valérie RABAULT
- Monsieur Bernard PECOU
- Madame Anne IUS
- Madame Christiane LE CORRE
- Monsieur Jean-Michel BAYLET
- Madame Catherine BOURDONCLE
- Madame Marie-José MAURIEGE

Article 2 - Madame Christiane LE CORRE, conseillère départementale et vice-présidente du Conseil départemental assure les fonctions de Présidente du conseil de gestion.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée aux intéressés.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montauban,
Le **22 SEP. 2021**
Le Président,

Michel WEILL